



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOZÈRE

MAIRIE DE SAINT-BAUZILE COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 mai 2019

**Nombre de membres en
exercice:** 15

Présents : 10

Votants: 10

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. COUDERC

Sont présents: Didier COUDERC, Georges GAUCH, Raymond CHAPTAL, Alain SOBLECHERO, Samuel CALDIER, Patrice DURAND, Franck FONADE, Danièle GALLIERE, Désiré ROPERS, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM,

Représentés : Jean-Christophe DEPOISIER par Alain SOBLECHERO, Sabine GINGEMBRE par Samuel CALDIER

Excusés: Valérie PRADEILLES, Natacha GROSSO

Secrétaire de séance: Georges GAUCH

Ordre du jour:

Délibérations :

SDEE - Conventions dans le domaine de l'éclairage public (co-maitrise d'ouvrage et maintenance du réseau)

Redevance occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité
Tarifs communaux 2019-2020

M. le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour

Composition du conseil communautaire en 2020

Subvention CIAS 2019

Plan de financement logement de l'ancienne mairie de SAINT BAUZILE

Plan de financement opération Le Falisson

Questions diverses :

Scrutin du 26 05 2019

Point sur les travaux

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

En début de séance, Madame Céline JANVIER de la communauté des communes Cœur de Lozère est venue présenter certaines actions envisagées dans le cadre du programme local de prévention des déchets dont elle a la charge.

Elle indique qu'une campagne de sensibilisation des déchets ménagers va être conduite afin d'obtenir une réduction de 10% de ces déchets à l'horizon 2020. En effet, l'activité de la déchetterie de Mende a connu une progression de 40% depuis 2010 ; il est nécessaire de poursuivre l'effort de réduction des déchets afin de préserver la capacité du centre d'enfouissement du Redoundel.

Elle nous remet 200 gobelets recyclables afin qu'ils soient utilisés lors de festivités organisées par la mairie.

Elle fait également savoir qu'un broyeur de végétaux devrait être acquis par la communauté de communes certainement au printemps 2020 et qu'il sera mis à la disposition de toutes les communes (formation des personnels, broyage sur place pour utilisation du broyat par la collectivité et par les particuliers).

De même, dès l'automne, des composteurs en bois pourront être acquis à prix très compétitif par toute personne qui en fera la demande, cette action fera l'objet d'une communication dans la presse.

Délibérations du conseil:

Sont ensuite examinés les différentes délibérations à prendre

1. Répartition du nombre de représentants du conseil communautaire en 2020

Le nombre de représentants qui siègeront au futur conseil communautaire Cœur de Lozère en 2020 est proposé comme suit :

Mende : 14 conseillers

Badaroux : 4 conseillers

Barjac : 3 conseillers

Saint Bazile : 3 conseillers

Balsièges : 2 conseillers

Pelouse : 1 conseiller

Le Born 1 conseiller

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Subvention au CIAS en 2019

Le Maire propose d'apporter son soutien au CIAS pour l'organisation d'une action traitant de différentes problématiques liées à la famille ; cette journée est prévue le 21 septembre 2019 et sera annoncée par voie de presse. **Le conseil vote une subvention de 100 € à l'unanimité.**

3. Plans de financement

Le Maire propose de préciser les deux plans de financement suivants :

Mise en sécurité d'une maison menaçant de s'écrouler dans le village du Falisson.

Part communale 50 % - part département : 50%

Aménagement en logement de l'ancienne mairie de Saint Bazile.

Part communale : 50 % - part département : 50%

Propositions adoptées à l'unanimité.

4. Conventions avec le SDEE

Il propose de reconduire les deux conventions nous liant au SDEE pour l'entretien de l'éclairage public et ce pour une durée de six ans. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

5. RODP ENEDIS

Il est nécessaire de valider la redevance d'occupation du domaine public dû par INEDIS à la commune pour un montant de 209 €. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

6. Tarifs communaux

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs communaux pour l'année 2020-2021 en apportant uniquement des modifications sur la saison estivale (tarifs sur les sites de nos prestataires).

Proposition adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Le bureau de vote est arrêté et les permanences sont établies pour le jour du scrutin du 26 mai 2019.

Raymond CHAPTAL fait le point des travaux réalisés par les employés communaux aussi bien à l'école, au camping et la tonte dans les différents quartiers, cimetières et autres de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.